



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2026-15

L'an deux mil vingt-six,
le : **Vendredi 27 mars**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GOUSSIN, doyen d'âge des
Conseillers Municipaux,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **29**

Pouvoirs : **0**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON,
M. Sébastien CHEVALIER, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF,
Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Lionel
GONNET, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina
BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, M. Fabien REGNIER,
Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel
DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Corine LE BLÉVEC,
M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et
M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

ELECTION DU MAIRE

Madame Juliette CHARPENTIER-SEGUIN a été nommée
Secrétaire de Séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment
l'article L.2122-7,

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN, doyen d'âge, préside la séance et
invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Madame Véronique LOUWAGIE et Monsieur Vincent COLLO se
portent candidats.

Le vote se déroule au scrutin secret et donne le résultat suivant :

VOTANTS	29
BLANCS	5
SUFFRAGES EXPRIMÉS	24

ONT OBTENU :

Madame Véronique LOUWAGIE : 22 voix
Monsieur Vincent COLLO : 2 voix.

**Madame Véronique LOUWAGIE, ayant obtenu la majorité
absolue, est élue Maire de L'AIGLE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Véronique LOUWAGIE